

vés à \$27,088, ce qui fait \$297,088, en y ajoutant les droits de douane payés aux Etats-Unis.

M. SEXSMITH: Ne feriez-vous pas mieux de vendre vos pommes de terre dans l'Ontario même, si vous n'en aviez que 42½ cents du boisseau?

M. LOGGIE: Je suis surpris que l'honorable député pose une telle question. Je ne crois pas qu'il y ait une seule famille dans l'Ontario qui n'ait pas sa provision de pommes de terre pendant les quelques derniers mois. L'honorable député prétend-il que nous devrions vendre nos pommes de terres dans l'Ontario, même si les gens n'en veulent pas, et que nous devrions leur dire: "Il faut que vous achetiez nos pommes de terre, nous n'avons pas d'autres marchés pour les vendre". Cette prétention est absurde.

M. SEXSMITH: Il y aurait un marché abondant tout le long de l'année dans les environs de Toronto.

M. LOGGIE: Il est absolument injuste de la part de l'honorable député de faire une telle assertion. J'ai démontré que nous avons expédié en dehors du Canada 650,000 boisseaux de pommes de terre; je sais où il y a encore des milliers et des milliers de boisseaux qui attendent un marché, et les cultivateurs du Canada vont subir une perte considérable à cause de l'embargo des Etats-Unis sur la pomme de terre.

M. DAVIDSON: C'est l'embargo que vous voulez faire enlever?

M. LOGGIE: Je vous aiderai à faire enlever l'embargo si vous m'aidez maintenant. S'il n'y avait pas eu de douane à payer sur les pommes de terre entrant aux Etats-Unis, les cultivateurs du Nouveau-Brunswick seraient plus riches de \$27,088 sur leurs exportations de trois mois.

M. EDWARDS: Ai-je bien compris que l'honorable député a dit que le prix était de 85 cents, et qu'ensuite il ajoutait 20 cents par boisseau?

M. LOGGIE: Oui.

M. EDWARDS: Sur les pommes de terre entrant au Canada?

M. LOGGIE: Oui.

M. EDWARDS: L'honorable député a dit, en parlant des exportations, que le prix était de 42½ cents.

M. LOGGIE: Oui.

M. EDWARDS: Comment expliquer-vous que la différence soit seulement de 20 cents,

lorsque le prix est de 42½ cents d'un côté de la frontière et 80 cents de l'autre?

M. LOGGIE: Je suis surpris que mon honorable ami pose une telle question. J'ai expliqué que nous achetions ces pommes de terre aux Etats-Unis à une époque de l'année où nos pommes de terre nouvelles ne sont pas encore prêtes pour le marché.

M. EDWARDS: A quel temps de l'année?

M. LOGGIE: Les grandes importations au Canada sont dans les mois de juin, juillet et août. Ce prix de 85 cents et demi est celui auquel la douane du Canada nous dit que se vendaient les pommes de terre au point d'expédition. Nous savons quels sont les autres frais. J'ai estimé le coût du transport, je sais quel est le droit de douane, j'ai estimé quel était le profit, et je dis que ces pommes de terre coûtent au consommateur canadien presque \$5 par baril, et cependant vous me dites que vous voulez un tarif pour protéger les cultivateurs. Qui en bénéficie? Le cultivateur reçoit-il un bénéfice de l'argent payé à la douane canadienne?

M. SEXSMITH: N'avez-vous pas de pommes de terre à vendre dans le Nouveau-Brunswick dans les mois de juin et juillet?

M. LOGGIE: Nous avons les vieilles, et encore très peu.

M. CARVELL: Nous n'avons pas de pommes de terre nouvelles avant le mois de septembre.

M. LOGGIE: J'ai démontré ce que qu'un baril de pommes de terre à \$5 signifiait pour la population du Canada. Au moyen des statistiques que je me suis procurées à la douane, je constate que pendant 14 mois les pommes de terre importées au Canada ont coûté \$356,702, et que les droits payés ont été de \$83,167.04, formant un total de \$49,869.04. Ajoutez à cela les frais de la vente et le profit à 50 p. 100.

Une VOIX: C'est un assez joli profit.

M. LOGGIE: Je doute qu'un maraîcher fasse moins de 50 p. 100 de profit sur ses produits. Opérons en prenant pour base un profit que j'estime à 50 p. 100. Si mon estimation n'est pas exacte, qu'on la prenne pour ce qu'elle vaut. Valeur des pommes de terre importées au Canada depuis quinze mois: \$356,702; droits: \$83,167.04; total: \$439,869.04; plus 50 p. 100 de profit, \$219,434.52. Soit un total de \$659,803.56 payé par les consommateurs de ces pommes de terre